



Changement de droit de garde

Par **zadicat**, le **01/07/2009** à **18:49**

Bonjour,

depuis 7 ans j'ai la garde de ma fille aujourd'hui âgée de 15 ans . depuis deux semaines et ma décision de faire redoubler ma fille en classe de 3 ème , des conflits sont nés et ma fille a demandé à aller vivre chez son père . elle est suivie par une psy à l'hôpital et conseillée par une assistante sociale de l'hôpital. son père me harcèle pour que je lui fasse une lettre lui donnant le droit de l'inscrire dans une école près de chez lui . c'est à dire à 200 km de mon lieu de résidence , en attendant de faire une demande de garde auprès du juge aux affaires familiales de sa ville . est ce que c'est légal , et si le dossier n'est pas monté puisqu'il n'a pas fait de demande au juge , qu'est ce que je risque si je lui signe un tel papier pour qu'elle soit inscrite dans une école près de chez son père alors que j'ai la garde de ma fille jusqu'à preuve du contraire . merci de me répondre si ma question est compréhensible

Par **Marion2**, le **01/07/2009** à **18:51**

Bonjour,

Dans la mesure où vous êtes d'accord tous les deux, il n'y aura pas de problème.
Le JAF ne fera qu'officialiser la demande.

Mais il faut que le père fasse dès maintenant sa demande au JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.